



Luxembourg, le 30 décembre 2022

CIRCULAIRE
aux Fédérations sportives

Objet: Promotion 2023 de la Médaille du Mérite Sportif

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que la prochaine promotion dans l'Ordre National de la Médaille du Mérite Sportif aura lieu à l'occasion de la Fête Nationale 2023.

Les Fédérations et associations sportives qui désirent faire des propositions en vue de l'octroi de cette haute distinction honorifique sont priées de présenter les dossiers de candidature dûment certifiés exacts par le président de la Fédération pour le 15 février 2023 au plus tard. Les formulaires afférents sont joints à la présente, voire téléchargeable sur le portail du sport : www.sport.public.lu

Il est rappelé que selon les dispositions du règlement grand-ducal du 23 avril 1979 concernant l'Ordre National de la Médaille du Mérite Sportif, seront seules considérées les candidatures de dirigeants respectivement de sportifs « ayant rendu des services éminents et constants à la cause de l'éducation physique et des sports ».

Pour tout renseignement, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser à Madame Claudine MEYER (tél. : 2478-3415 – mail : claudine.meyer@sp.etat.lu) au Ministère des Sports.

En demandant aux responsables des Fédérations de publier la présente circulaire dans les bulletins d'information officiels, voire de la diffuser aux associations sportives, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre des Sports,

Georges ENGEL